

Suivi par :

Mme J. Ranger (Responsable du BUT GMP par apprentissage)

Ville d'Avray, le 04/07/2023

Secrétariat Mme S.Fouquerey : 01.40.97.57.85 / 57.84

E-mail : apprentissage-gmp@liste.parisnanterre.fr

Objet : Rentrée en 2^{ème} année de BUT GMP par apprentissage à l'IUT de Ville d'Avray

Informations concernant l'inscription administrative 2023-2024 des étudiants de 2^{ème} année de BUT GMP par apprentissage

Merci de procéder à votre inscription en ligne pour l'année 2023-2024.

Les personnes intégrant l'IUT de Ville d'Avray pour leur 2^{ème} année de BUT GMP 2023-2024 par apprentissage, sont priés d'attendre la rentrée pour recevoir les consignes relatives à leurs inscriptions administratives.

Pour toute question ou demande concernant les inscriptions administratives, merci de vous adresser au Service de Scolarité de l'IUT de Ville d'Avray : scolarite-pst@liste.parisnanterre.fr

Informations concernant la journée d'accueil des étudiants de 2^{ème} année du BUT GMP

La journée d'accueil des étudiants de 2^{ème} année du BUT GMP aura lieu le :

**Vendredi 1^{er} septembre 2023
à 09h00**

Salle E.334

Cette journée consistera (**présence obligatoire pour toute la journée**) :

- 09h00 : Début des cours
- 11h15-12h15 : Accueil par la responsable de la formation par apprentissage

Attention :

Vous devrez venir avec une attestation d'assurance de responsabilité civile 2023-2024. Sur ce document doit figurer votre nom et prénom ainsi qu'une mention indiquant qu'elle est valable pour l'année universitaire 2023/2024. **Sans cette attestation, vous ne serez pas accepté en cours.**

Je vous souhaite une bonne période estivale et vous prie de recevoir, l'expression de mes salutations les meilleures

Mme Julie RANGER
Responsable du BUT GMP par apprentissage

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département GMP de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. **Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap** auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-gmp@liste.parisnanterre.fr
2. **Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes** qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. **Vous signaler à la rentrée** auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant le 15 octobre** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle se réunira le **17 octobre** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement l'année précédente ne sera pas automatiquement reconduit cette année.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Calendrier des visites médicales à l'IUT de Ville d'Avray 2023-2024

Votre secrétariat pédagogique qui vous convoquera pour une visite médicale parmi les dates ci-dessous :

- Mardi 12 septembre 2023
- Mardi 19 septembre 2023
- Mardi 26 septembre 2023

- Jeudi 5 octobre 2023
- Mardi 10 octobre 2023
- Mardi 17 octobre 2023

- Mardi 7 novembre 2023
- Mardi 14 novembre 2023
- Lundi 20 novembre 2023
- Mardi 28 novembre 2023

- Mardi 5 décembre 2023
- Mardi 12 décembre 2023
- Mardi 19 décembre 2023

- Mardi 9 janvier 2024
- Jeudi 18 janvier 2024
- Mardi 23 janvier 2024
- Mardi 30 janvier 2024

- Mardi 6 février 2024
- Mardi 13 février 2024